



**PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE SAINT-PAMPHILE**

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS AU PUBLIC EST PAR LES PRESENTES DONNÉ par la soussignée directrice générale de la susdite municipalité, QUE :

Les membres du conseil ont adopté, lors de la séance régulière du 4 avril 2022, le règlement #2022-003 édictant un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux. Ledit règlement pourra être consulter par les citoyens au bureau municipal et sur le site Web de la municipalité

Donné à Ville de St-Pamphile, ce 6^e jour d'avril deux mille vingt-deux.

Alexandra Dupont

Alexandra Dupont
Directrice générale